Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901987-20251216-2025_6_14-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2025-6-14

Séance du 16 décembre 2025

Date de convocation : 11 décembre 2025

Membres en exercice :	**16**
Présents :	**13**
Procuration :	**2**
Votants :	**15**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le seize Décembre deux mil vingt-cinq.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène – M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - M. SIMON Bernard – M. BOSSARD Pierre - M. MERCIER Tristan - Mmes SEGALEN Nathalie - M. GUEGUEN Maxime – M. LE JEUNE Clément. Mme BESSON Camille

Etaient absents : M. BOSSARD Pierre a donné procuration à m ; Daniel ABIVEN – Mme WIERZBICKI Carine a donné pouvoir à M. Stéphane SIMON - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

Secrétaire de séance : M. SIMON Stéphane

Subvention communale Micro crèche

Mme LAGADEC propose de verser une subvention d'équilibre de 46 000 € à la section de fonctionnement à la micro-crèche prévue au budget primitif 2025. Celle-ci se cumule avec la participation des communes de Goulven, Plounéour Brignogan Plages et Saint Frégant, partenaires du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ATTRIBUE une subvention de 46 000 € au budget annexe de la micro crèche.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

